



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

Procès-Verbal de la séance

Préalable avant l'appel :

Notre collègue Angélique CROIX a déposé sa démission le 21 Décembre 2023.
Conformément aux prescriptions du Code Electoral, elle est remplacée au sein du Conseil Municipal par le suivant sur la liste du membre démissionnaire.
Le suivant sur la liste MARPENT PASSIONNEMENT est Geoffrey CORDELIER.
Le tableau du Conseil Municipal sera amendé en fonction de cette entrée et transmise en Sous-Préfecture

Présents :

Jean-Marie ALLAIN, Philippe ARCICASA, Mélanie BERTINCHAMPS, Vincent BLOMME, Ludovic CESSSELLI, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Yvette FEVRIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Jacqueline LOIRE, Frédéric MARECHAL, Hervé NICOL, Monique NICOL, Nacéra TAOURIRT (arrivée à 18h20), Patricia VERPLAETSE, Thierry WILLIEZ

Excusée :

Geoffrey CORDELIER, Clémence PRIN

Absente :

Stéphanie MOUCHART

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Monique NICOL est désignée secrétaire de séance

Approbation PV de séance du 05 décembre 2023

Pas de remarques

Décisions dans le cadre du L2122-22 du CGCT

Achats

- Sans objet

Prestations

- Signature, après consultation, d'un devis LORBAN (Travaux publics) de 29 676 € HT, pour drainage et enrochement du talus au Stade des Cheminots, fragilisé par le ruissellement des eaux.
- Signature d'un devis TRANSDEV (Autocariste) de 146,98 € TTC par voyage pour 14 voyages allers-retours Marpent - Piscine de Recquignies sur janvier et février 2024.
- Signature d'un devis POMPES FUNEBRES DES DEUX - HELPES de 2 081,20 € HT pour l'implantation d'un pupitre en granit au Jardin du Souvenir du cimetière.

Cimetière

- Signature d'un acte de concession pour une case au columbarium pour une durée de 30 ans : 980,00 Euros
- Signature d'un acte de concession classique pour 30 ans : 120,00 Euros

Informations d'ordre général

Sans objet

Délibérations

AFFAIRES GENERALES

1 - Création d'un emploi non permanent pour mener un projet

Il s'agit d'échanger sur la création d'un CDD contrat de Projets pour la Plage Verte
Le maire évoque les deux options de recrutement pour la personne en charge de la gestion de la Plage Verte.

(Arrivée de Nacéra TAOURIRT)

Après un échange long et fourni, il est convenu, dans une première phase, de procéder, via l'Association Intermédiaire POINFOR, au recrutement pour six mois de la personne pressentie, cette période devant nous permettre :

- De mieux cerner les dépenses et les recettes du site en intégrant dans celles-ci les économies faites par le non recours à POINFOR en cas de remplacement d'un agent malade par la personne recrutée.
- D'identifier les contours du futur poste, qui ne se limitera probablement pas à la Plage Verte (exemple de la surveillance cantine).

La délibération est donc reportée, avec l'assentiment de l'assemblée.

COMMISSION DEVELOPPEMENT

2 – Prime de Pouvoir d'Achat exceptionnelle attribuée aux agents

Bruno LEGROS, adjoint en charge du DEVELOPPEMENT, sollicite le report de cette délibération dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial du Centre De Gestion du Nord dont la séance plénière est planifiée le 30 Janvier 2024.

Délibération reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal (Après le 30 Janvier 2024)

COMMISSION CADRE DE VIE

3 - Demande de subvention DETR et ADVB pour chaudière auditorium

Ludovic DAMIENS, adjoint en charge du CADRE DE VIE rappelle le contexte :

La mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'ensemble M2S (Mairie, Salle polyvalente et Salle de spectacles) avait nécessité le remplacement de l'antique chaudière gaz installée dans le sous-sol de la salle polyvalente par une Centrale de Traitement d'Air double flux.

Les règles de sécurité empêchant l'utilisation des gaines existantes entre la salle polyvalente et la salle de spectacle pour assurer la circulation de l'air chaud pour prévenir le risque « effet

cheminée » il y a lieu d'installer une chaudière dédiée à cette salle de spectacle devenue auditorium et dont la propre Centrale de Traitement d'Air double flux, adaptée pour renouveler l'air, s'avère insuffisante pour chauffer la salle de spectacles en cas de température extérieure inférieure à 11 degrés.

Les différentes expertises menées par plusieurs sociétés spécialisées en génie climatique et Ludovic DAMIENS et Philippe ARCICASA conduisent à la proposition d'installation d'une chaudière qui se déclenchera en cas de température extérieure inférieure à 11 degrés et de solliciter pour ce projet chiffré par ECOTHERM à 45 065 Euros HT une subvention de 50 % au titre de l'ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) et de 30 % au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de l'Etat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES

4 – Subvention à l'AMLC (Association Marpentoise Loisirs et Culture)

Christian LAVIELLE, adjoint en charge des FINANCES, explique que les membres de sa commission ont examiné favorablement la demande de subvention exceptionnelle de l'Association Marpentoise Loisirs et Culture pour la réalisation de son exposition annuelle. Subvention proposée de 500 Euros.

Frédéric MARECHAL demande le montant de la subvention annuelle habituelle.

Christian LAVIELLE précise que cette association ne bénéficie pas de subvention annuelle automatique.

Cette association a bénéficié d'une subvention de 150 Euros en compensation de la réalisation des céramiques du Passage de la Place (Conseil Municipal du 19 Novembre 2022).

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 - Subvention à l'association Rock In Progress

Christian LAVIELLE présente la demande de subvention de l'association Rock In Progress destinée à l'acquisition de matériel.

Projet d'acquisition d'une table de mixage et acquisition de guitares d'occasion.

Subvention proposée de 1000 Euros.

Frédéric MARECHAL demande le montant de la subvention annuelle habituelle.

Christian LAVIELLE précise que cette association ne bénéficie pas de subvention annuelle automatique.

Christian LAVIELLE précise que cette association a bénéficié d'une subvention de 500 Euros lors de sa création (Conseil Municipal du 19 Novembre 2020) au titre de l'aide de départ et d'une subvention de 1000 Euros permettant l'achat de matériel (Conseil Municipal du 03 Mars 2022).

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION DIVERSE

6 - Amendes de police – Financement d'un Panneau Indicateur de Vitesse

Rajout de cette délibération avec l'accord des membres présents du Conseil Municipal.

Le maire explique que la CAMVS (Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre) a installé en Mai 2023, à notre demande et dans le cadre des amendes de police, un Panneau Indicateur de Vitesse (Radar pédagogique) mobile au droit du n° 59 bis de la rue Roger Salengro d'une valeur de 1345,74 €uros TTC.

Déduction faite du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), la part nette supportée par la CAMVS étant de 1 124,98 €uros, le Conseil Municipal doit délibérer de façon concordante à hauteur de 30 % de ce montant, soit 337,50 €uros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION ORALE

Ludovic CESSSELLI interroge le maire sur le projet PROXI et notamment sur la fermeture du commerce.

Le maire rappelle que seul le bâtiment est concerné par la fin de bail, mais pas le commerce.

Les bonnes relations entretenues avec le propriétaire, la Foncière 29, ont permis la prolongation du bail du bâtiment avec les gérants actuels dans l'attente de la finalisation des financements permettant l'acquisition par la commune.

Le partenariat des gérants avec le Groupe CARREFOUR, propriétaire de l'enseigne PROXI, est maintenu et n'est pas dépendant de l'entité propriétaire du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance
Monique NICOL



Le Maire
Jean-Marie ALLAIN

